

**MINISTERE DE L'EDUCATION,
DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION
En charge du numérique**

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

**Lycée Professionnel d'UTUROA
Travaux d'aménagements
(Sécurisation et accessibilité PMR)**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

CONSULTATION DU : 12 / 02 / 2021
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 15 / 03 / 2021

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

Les travaux prévus concernent la **réalisation de travaux d'aménagements (sécurisation et accessibilité PMR) au lycée professionnel d'UTUROA sur l'île de RAIATEA – I.S.L.V.**

1.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

La présente consultation donnera lieu à la passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA), en application de l'article LP 321-1 et suivants du CPMP.

2. PROGRAMME ET PRESTATIONS

Le programme de travaux se décompose en trois parties distinctes et indépendantes, répartie sur 2 lots :

- LOT 1 : ACCESSIBILITE PMR
 - L'aménagement du cheminement de l'entrée (sécurisation des entrées et accessibilité PMR)
 - La réalisation de 5 tronçons d'accès PMR en béton ;
- LOT 2 : REVETEMENT DE SOL EN RESINE EPOXY
 - La mise en œuvre d'un complexe en résine époxy dans l'atelier de métallerie du LP.

Le mode de commande pourra éventuellement être passé sous forme de bon de commande selon les zones et lots définies précédemment.

Une seule et même entreprise peut également répondre pour les 2 lots.

3. DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution est de **4 mois maximum** pour l'ensemble des travaux à partir de la commande, préparations et délais d'approvisionnement inclus.

L'entreprise doit tenir compte du fonctionnement particulier des établissements scolaires qui ne manqueront pas d'imposer des contraintes particulières : stockage restreint des matériaux dans les espaces disponibles, lieux d'intervention exigües, périodes d'examens, minimum du bruit ou aménagement des plages horaires permettant les bruits lourds, etc...

Un soin particulier sera porté sur la communication avec le chef d'établissement avant de démarrer des phases délicates ou bruyantes, afin de coordonner les interactions mutuelles, notamment en termes de sécurisation des zones d'intervention.

Les soumissionnaires sont réputés avoir intégré ces contraintes dans leur prix.

4. CONDITIONS D'EXECUTION

Clauses sociales et environnementales

Le nettoyage périodique du chantier ainsi que l'enlèvement des gravois ou détritiques (quelle qu'en soit leur provenance) seront assurés par le titulaire afin de garder les lieux le plus propre possible.

Le tri sélectif des déchets est exigé avec une évacuation appropriée aux sites agréés dans le respect de l'environnement.

Garanties d'exécution exigées

Les candidats sont informés de l'exigence de la constitution de l'une des garanties suivantes :

- D'une retenue de garantie de 5% du montant total des travaux, prélevé par fractionnement sur chacun des versements ;
- La période de garantie de parfait achèvement après achèvement des travaux est fixée à un (1) an.

Modalités essentielles de financement et de paiement

Le financement de l'opération est assuré le Pays

Les modalités de paiement se feront au moyen d'un règlement des factures, à l'avancement ou selon les phasages, ou lots prévus.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIÈCES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Une visite préalable est obligatoire sur site en présence du chef de l'établissement ou son représentant et d'un technicien de la DGEE (ou ETAB si indisponibilité de la DGEE).

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1) Pièces A relatives à la candidature

- lettre de candidature (formulaire type LC1 fourni ou équivalent),
- Capacités du candidat (formulaire type LC2 fourni ou équivalent)
- Déclaration sur l'honneur (formulaire type LC3 fourni ou équivalent),
- Extrait KBis datant de moins de 3 mois ,
- attestation CPS,
- Attestations fiscales établies par la direction des impôts et des contributions publiques (DICP), le receveur des impôts et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles (A 233-5 du CPMP),
- Attestation d'assurance RC professionnelle couvrant la nature des travaux demandés.

5.2) Pièces B relatives à l'offre

- CCAP & CCTP paraphés et signés.
- La DPGF remplie et signée.
- Un dossier technique précisant l'organisation spécifique du chantier, les moyens concernant la sécurité des biens et des personnes, les fiche techniques, le tri et évacuation des déchets et tous autres documents jugés utiles au bon déroulement des travaux.

(1) A compléter
(2) Rayer la mention inutile

- Le planning de réalisation global avec un **délai global maximum à 4 mois** (période de préparation et d'appro comprises)

6. CRITERES D'ATTRIBUTION

6.1. CANDIDATURES NON ADMISES

Les candidatures ne seront pas admises dans les cas suivants :

- o celles non recevables au sens de l'article LP 233-1 du CPMP ;
- o celles non accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5.1 ;
- o celles qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

6.2. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse dans les conditions prévues à l'article LP 235-2 du CPMP, conformément aux critères de sélection ci-dessous, pondérés comme indiqué :

Les critères de sélection des candidats seront :

- o le coût des prestations (pour 60 %) ;
- o la valeur technique de l'offre (pour 30 %) : Elle est jugée sur l'analyse du contenu du mémoire justificatif qui prend en compte :
 - L'aptitude à réaliser les travaux (pour 10%) : Moyens humains, moyens généraux, BET associés ou partenaires et moyens matériels affectés au chantier.
 - Mémoire technique (pour 20%) : procédés d'exécution, organisation et filaires d'évacuation des déchets, fiches technique du matériel et des matériaux utilisés, etc....
 - Délai global de réalisation (pour 10%) : depuis la commande à l'achèvement des travaux.

Critère	Sous-critère	Sous-total	Total
PRIX	Prix des prestations	60	60
Dossier TECHNIQUE	Moyens et capacités	10	30
	Mémoire technique	20	
DELAIS	Délais global de réalisation	10	10

Critère du prix :

L'offre la moins-disante agréée par le maître d'ouvrage obtient 60 points, les offres suivantes obtiennent un nombre de points inférieur calculé proportionnellement à l'écart avec l'offre la moins élevée, suivant la formule :

$$\text{Note} = (P_{\text{mini}} / P) \times 60$$

- P = le prix de l'offre ;
- P_{mini} = le prix de l'offre la moins-disante agréée par le Maître d'ouvrage

Critères du dossier technique

L'absence du dossier technique aura pour incidence une note de zéro / qualité médiocre 10 / qualité moyenne 15 / bonne qualité 20 / excellente qualité 30).

Critères du délai

- Sur 10 points (calculé par rapport au délai le plus court).

Attribution de la commande

Elle se fera à l'entreprise ayant remis une offre recevable et jugée le mieux-disant appréciée au regard des critères énumérés ci-dessus. L'offre obtenant le nombre de points le plus élevé est classée première et déclarée mieux-disant. En cas d'égalité de note finale, le critère du prix sera considéré comme prépondérant.

Erreurs de calcul

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées à la lettre de candidature prévaudront sur toutes autres indications de l'offre, qui seront rectifiées en conséquence.

En particulier en cas de discordance entre ce montant et celui du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), une nouvelle décomposition sera proposée par l'entreprise.

7. CONDITIONS DE CONSULTATION DU DOSSIER ET DE REMISE DES OFFRES

7.1. CONSULTATION DU DOSSIER

Les dossiers de consultation peuvent être consultés et retirés auprès de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) sur le site ou au pôle de la maintenance et des constructions (PCM).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter : Michel CLERAY par tel au 40 46 29 36 ; ou par

Email : michel.cleray@education.pf

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront présentées sous pli unique qui devra porter la mention :

MINISTÈRE DE L'EDUCATION
DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION
En charge du numérique

Direction générale de l'éducation et des enseignements
Consultation MAPA pour les Travaux d'aménagement (sécurisation et accessibilité PMR)
Au lycée professionnel d'UTUROA
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

LOT N° ENTREPRISE :

(1) A compléter
(2) Rayer la mention inutile

LOT N° ENTREPRISE :

Ce pli comprendra :

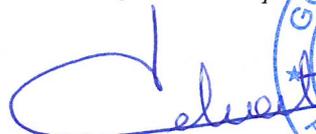
- Le sous dossier A « Candidature »
- Le sous dossier B « Offre et dossier technique »

Les offres seront remises contre récépissé à la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), pôle de la maintenance et des constructions (PMC), BP 20.673 - 98713 Papeete, Tél. 40.46.29.41, Fax 40.46.29.48, Rue TUTERAI TANE (route de l'hippodrome, face à l'école TUTERAI TANE) à PIRAE.

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, avant cette même date et heure limite.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après 11h30 à la date limite indiquée sur la page de garde du présent document, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Le Ministre de l'éducation,
de la modernisation de l'Administration,
en charge du numérique


Christelle LEHARTEL

